

# PREVENTION DES RISQUES LIES A L'AMIANTE

## ENCADRANT DE CHANTIER – SS4 « PREALABLE »

### Objectif

- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante ;
- Etre capable d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source ;
- Etre capable d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- Etre capable d'appliquer un mode opératoire



### Public concerné

Travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le plan de retrait ou de confinement, ou le mode opératoire.



### Moyens pédagogiques

- Matériel technique (plateforme pédagogique)
- Diaporama interactif
- Livret de formation
- Test d'évaluation des connaissances
- Mise en pratique sur chantier école
- Formateurs certifiés et expérimentés

### Validation de la formation

- Attestation de compétence délivrée suite à 2 évaluations :
  - ⇒ **Une évaluation théorique de 20 minutes** en continu est élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple
  - ⇒ **Une évaluation pratique de 1 heure**



### Durée

5 jours soit 35 heures

*Lorsqu'une journée est fériée, elle est, soit travaillée, soit rattrapée un samedi selon l'organisation du centre.*



### Tarifs

consultables sur notre site internet :  
[www.odeformation.com](http://www.odeformation.com)



## ODE FORMATION

### Adresse :

87, bis rue de Paris - 93100 MONTREUIL  
Tél. : 01 48 70 47 13 - Fax : 01 48 70 47 12

Email : [info@odeformation.com](mailto:info@odeformation.com)

Site : [www.odeformation.com](http://www.odeformation.com)



### Dates de session

Les dates de session sont consultables sur notre site internet : [www.odeformation.com](http://www.odeformation.com)

N'hésitez pas à nous consulter pour d'autres dates de session ou pour tout renseignement.

## **PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION**

### **Prévention aux risques liés à l'amiante « Encadrant de chantier Préalable »**

*La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques. Son contenu est adapté à la nature des activités des travailleurs, à leur niveau de responsabilité, de qualification et d'expérience professionnelle, conformément à l'annexe 2 de l'arrêté du 23 février 2012, ainsi qu'à la langue parlée ou lue par les travailleurs appelés à bénéficier de la formation.*

**Le contenu de la formation est basé sur les objectifs correspondants aux annexes 1 et 2 de l'Arrêté du 23 Février 2012 et au 2nd alinéa de l'Article R.4412-94 du code du travail.**

- connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes et l'effet synergique du tabagisme ;
- connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition qui doit lui être remise lorsqu'il quitte l'entreprise, information des travailleurs sur leurs droits individuels et collectifs, notamment droit de retrait en cas de danger grave et imminent.
- connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés ;
- connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante ;
- connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ;
- être capable de transmettre aux opérateurs l'information sur la prévention des risques liés à l'amiante ;
- connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées.

**Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur des chantiers-écoles :**

- être capable d'appliquer les conclusions de l'évaluation des risques, de choisir des méthodes de travail et de définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement.
- Sont notamment visées :
  - les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle ;
  - les procédures de décontamination du personnel et des équipements ;
  - la mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les conditions optimales d'aéraulique de chantier ;
  - les procédures d'entrée et de sortie de zone confinée ;
- être capable d'expliquer aux opérateurs et savoir transmettre le savoir-faire afin de leur faire appliquer ces méthodes et procédures ;
- être capable de s'assurer de la mise en œuvre des équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail ;
- assurer l'application des consignes et des savoir-faire relatifs aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements, notamment leur entretien et leur remplacement ;
- être capable de choisir des EPI adaptés ;
- être capable de mettre en œuvre toutes les mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des chantiers
- être capable de faire appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets ;
- connaître les situations d'urgence et être capable d'identifier toute situation anormale, notamment accident ou intoxication. Etre capable de définir la conduite à tenir dans ces situations et de la faire appliquer.

#### **Evaluations :**

**Une évaluation théorique de vingt minutes réalisée à partir d'un questionnaire à choix multiple permettant** d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances relatives aux risques liés à l'amiante dans le cadre de l'exercice de son activité qui portent notamment sur :

- les risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques ;
- la réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante ;
- les documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante ;
- les moyens de protection ;
- les destinataires du mode opératoire ;

**Une évaluation pratique d'une heure en continu incluant l'analyse d'une situation concrète** adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à :

- évaluer les risques liés à l'intervention ;
- mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoire d'intervention, moyens de protection, décontamination) ;
- gérer l'élimination des déchets amiantés ;
- réagir en cas d'incident/d'accident ;

mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention

Réf. Doc : Programme EC1	Page 2 sur 2
Indice de révision : 07	
Date de création : 27/01/2015	